

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Session annuelle
du Conseil d'administration**

Rome, 24-26 mai 2004

RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

**Point 6 de l'ordre du
jour**

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.A/2004/6-B/1/2
22 avril 2004
ORIGINAL: ANGLAIS

COMPTES VÉRIFIÉS POUR L'EXERCICE BIENNAL 2002–2003: SECTION II

**Opinion du Commissaire aux comptes sur
les états financiers vérifiés pour 2002–2003**

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est présenté au Conseil d'administration pour approbation.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur de la Division des finances (FS): M. S. Sharma tél.: 066513-2700

Chef de la Sous-Division de la comptabilité (FSA): M. A. Diaz tél.: 066513-2230

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le Superviseur de l'Unité des réunions et de la distribution (tél.: 066513-2328).



PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
ÉTATS FINANCIERS 2002–2003

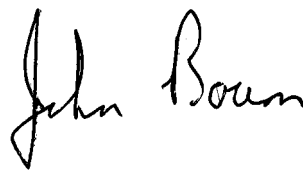
OPINION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Mes collaborateurs ont vérifié les états financiers, numérotés de I à III, et les notes correspondantes, numérotées de 1 à 19, du Programme alimentaire mondial des Nations Unies pour l'exercice qui s'est achevé le 31 décembre 2003. Le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial est responsable de la préparation de ces états financiers et il m'appartient de formuler une opinion à leur sujet, fondée sur les conclusions de mes vérifications.

La vérification des comptes a été effectuée conformément aux normes communes du Groupe des vérificateurs extérieurs des comptes de l'Organisation des Nations Unies, de ses institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Selon ces normes, la vérification des comptes est planifiée et conduite de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'erreurs significatives. La vérification se fonde sur l'examen par sondage des pièces justificatives correspondant aux éléments d'information et aux montants indiqués dans les états financiers. Elle consiste aussi à évaluer les principes comptables appliqués et la présentation générale des états financiers.

À l'issue de cet examen, mon opinion est que les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière au 31 décembre 2003 et des résultats des opérations de l'exercice considéré; qu'ils ont été établis conformément aux politiques comptables énoncées par l'Organisation dans la Note 2 accompagnant les états financiers; et que les opérations ont été effectuées conformément au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants.

En vertu de l'article XIV du Règlement financier, j'ai également préparé un Rapport détaillé sur la vérification des comptes du Programme alimentaire mondial des Nations Unies à laquelle nous avons procédé.



Sir John Bourn
Contrôleur et vérificateur général des comptes
Commissaire aux comptes





Programme alimentaire mondial

Certification des états financiers de l'exercice biennal 2002–2003

- État I État des recettes et des dépenses et mouvements des soldes des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003
- État II État des avoirs, des engagements, des réserves et des soldes des fonds au 31 décembre 2003
- État III Situation de trésorerie pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003

Notes accompagnant les états financiers

Conformément à la Règle de gestion financière 113.6, je certifie que, d'après les informations dont je dispose, les états financiers et notes correspondantes reflètent fidèlement toutes les opérations effectuées par le Programme alimentaire mondial et celles-ci ont été correctement comptabilisées

A handwritten signature in cursive script that reads "James Morris".

James T. Morris
Directeur exécutif

Rome, 31 mars 2004



ÉTAT I
ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES ET MOUVEMENTS DES SOLDES DES FONDS
POUR L'EXERCICE BIENNAL CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2003
(en milliers de dollars)

	Notes	Fonds au titre des catégories d'activités	Fonds général et comptes spéciaux (Note 17)	Fonds bilatéraux et fonds fiduciaires (Note 18)	Éliminations (Note 19)	Total Fonds du PAM	biennal précédent 2000-2001 (montants recalculés)
RECETTES							
Contributions en nature sous forme de produits		1 086 118	256	1 306	-	1 087 680	785 492
Autres contributions		3 523 945	31 185	96 207	-	3 651 337	3 090 580
Contribution du Bureau du Programme pour l'Iraq	12	815 976	-	97 108	-	913 084	-
Contributions de contrepartie en espèces des gouvernements		-	2 589	-	-	2 589	2 999
Intérêts		-	78 957	4 051	-	83 008	88 504
Ajustements pour variation des taux de change		51 938	8 234	(97)	-	60 075	(1 761)
Recettes accessoires		-	27 259	-	(20 839)	6 420	17 400
Virement au Fonds général des contributions au titre des coûts d'appui indirects		(345 817)	353 411	(7 594)	-	-	-
TOTAL DES RECETTES, VIREMENT COMPRIS		5 132 160	501 891	190 981	(20 839)	5 804 193	3 983 214
DÉPENSES							
Produits en nature		1 706 340	-	1 306	-	1 707 646	907 802
Produits achetés		966 651	281	45 178	-	1 012 110	605 224
Coûts de transport maritime et coûts connexes		433 259	9	4 923	-	438 191	442 270
Coûts de transport terrestre, d'entreposage et de manutention		947 664	-	4 372	(5 094)	946 942	515 346
Autres coûts opérationnels directs		195 910	6 244	42 759	(10 351)	234 562	118 778
Coûts d'appui directs	13	381 450	59 168	72 233	(5 394)	507 457	370 612
Coûts des services administratifs et d'appui aux programmes		-	232 203	-	-	232 203	229 610
TOTAL DES DÉPENSES		4 631 274	297 905	170 771	(20 839)	5 079 111	3 189 642
Excédent des recettes sur les dépenses		500 886	203 986	20 210	-	725 082	793 572
Solde des fonds en début d'exercice		1 627 341	191 998	74 455	-	1 893 794	1 380 934
Ajustements au titre des contributions	14	(422 555)	(51 683)	(22 796)	-	(497 034)	(230 253)
Ajustements au titre des exercices précédents	15	(66 204)	5 689	5 781	-	(54 734)	44
Économies sur annulation d'engagements contractés durant les exercices antérieurs	15	-	2 184	-	-	2 184	4 275
Virements entre fonds et comptes	16	4 165	(8 355)	4 190	-	-	-
Virements aux réserves	16	(741)	(233 061)	-	-	(233 802)	(54 779)
SOLDES DES FONDS EN FIN D'EXERCICE		1 642 892	110 758	81 840	-	1 835 490	1 893 794

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.



ÉTAT II
ÉTAT DES AVOIRS, DES ENGAGEMENTS, DES RÉSERVES ET DES SOLDES DES FONDS
AU 31 DÉCEMBRE 2003
(en milliers de dollars)

	Notes	Fonds au titre des catégories d'activités	Fonds général et comptes spéciaux	Fonds bilatéraux et fonds fiduciaires	Éliminations (Note 19)	Total Fonds du PAM	Exercice biennal précédent 2000-2001 (montants recalculés)
AVOIRS							
	3	412 899	397 615	96 848	-	907 362	762 322
	4	-	-	59 228	-	59 228	57 336
	5	-	201 336	-	(15 934)	185 402	91 463
	6	1 744 205	4 395	-	-	1 748 600	1 595 238
	7	-	126 250	-	-	126 250	85 363
		2 157 104	729 596	156 076	(15 934)	3 026 842	2 591 722
ENGAGEMENTS							
Engagements à court terme							
	9	53 111	86 497	2 381	(15 934)	126 055	119 261
	2.E	461 101	26 031	13 316	-	500 448	230 738
		-	-	58 539	-	58 539	57 319
		514 212	112 528	74 236	(15 934)	685 042	407 318
	10	-	63 926	-	-	63 926	66 033
	7, 17	-	106 000	-	-	106 000	106 000
		-	169 926	-	-	169 926	172 033
		514 212	282 454	74 236	(15 934)	854 968	579 351
TOTAL DES ENGAGEMENTS							
RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS							
	11	-	336 384	-	-	336 384	118 577
		1 642 892	110 758	81 840	-	1 835 490	1 893 794
		1 642 892	447 142	81 840	-	2 171 874	2 012 371
		2 157 104	729 596	156 076	(15 934)	3 026 842	2 591 722

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.



ÉTAT III
SITUATION DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE BIENNAL CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2003
(en milliers de dollars)

	Notes	Fonds du PAM	Exercice biennal précédent 2000-2001 (montants recalculés)
Entrées (sorties) résultant des activités d'exploitation:			
Excédent des recettes sur les dépenses (État I)		725 082	793 572
(Augmentation) des liquidités détenues à titre fiduciaire dans les bureaux de pays		(1 892)	(46 905)
(Augmentation) des sommes à recevoir		(93 939)	(44 348)
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir		(153 362)	(562 326)
Augmentation des sommes à payer		6 794	42 415
Augmentation (diminution) des engagements non réglés		269 709	(121 514)
Augmentation des fonds détenus à titre fiduciaire dans les bureaux de pays		1 220	46 889
Total partiel		753 612	107 782
Moins: intérêts perçus		83 008	88 504
Entrées (sorties) nettes de liquidités résultant des activités d'exploitation		670 604	19 278
Entrées résultant des activités de placement et de financement:			
(Augmentation) des placements à long terme		(40 887)	(66 058)
(Augmentation) diminution des prêts		-	-
Augmentation (diminution) des engagements au titre des fonds de prestations dues au personnel		(2 107)	1 830
Augmentation du prêt à long terme		-	106 000
Plus: intérêts perçus		83 008	88 504
Entrées nettes résultant des activités de placement et de financement		40 015	130 276
Entrées (sorties) de liquidités venant (allant vers) d'autres sources			
Ajustements au titre des contributions	14	(497 034)	(230 254)
Ajustements au titre des exercices précédents	15.A	(54 734)	44
Économies sur annulation d'engagements contractés durant des exercices précédents	15.B	2 184	4 275
Virements des réserves	16.B	(233 802)	(54 779)
Augmentation des réserves		217 808	75 031
Entrées (sorties) nettes de liquidités venant (allant vers) d'autres sources		(565 578)	(205 682)
Diminution (augmentation) nette des dépôts à vue et à terme		145 041	(56 128)
Dépôts à vue et à terme en début d'exercice		762 322	818 450
Dépôts à vue et à terme en fin d'exercice	3	907 363	762 322

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.



NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2003

NOTE 1: OBJECTIFS ET ACTIVITES DU PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

1. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a été créé en 1963 en tant qu'instrument de l'aide alimentaire du système des Nations Unies. Ses principaux objectifs sont les suivants:
 - utiliser l'aide alimentaire pour appuyer le développement économique et social;
 - répondre aux besoins alimentaires des réfugiés et des victimes d'autres situations d'urgence et de crises rendant nécessaires des secours prolongés;
 - promouvoir la sécurité alimentaire mondiale conformément aux recommandations formulées par l'Organisation des Nations Unies et par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).
2. Pour s'acquitter de ce mandat, le PAM met en oeuvre, sur demande, des programmes, des projets et des activités mobilisant l'aide alimentaire pour ce qui suit:
 - aider au développement économique et social, en concentrant son action et ses ressources sur les populations et les pays les plus démunis;
 - favoriser la continuité entre secours d'urgence et développement en donnant la priorité aux activités de prévention des catastrophes, de préparation, d'atténuation de leurs conséquences, et aux activités consécutives de relèvement;
 - aider à répondre aux besoins alimentaires des réfugiés et des victimes d'autres situations d'urgence et de crises rendant nécessaires des secours prolongés, en utilisant l'aide, dans toute la mesure possible, à des fins tant de secours que de développement;
 - assurer des prestations de services pour le compte de donateurs bilatéraux, d'institutions des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales (ONG) dans le cadre d'opérations conformes aux objectifs du PAM et complémentaires des activités de celui-ci.
3. Les activités du PAM sont financées par les contributions volontaires des États membres, d'institutions gouvernementales, d'organismes intergouvernementaux, d'autres sources publiques, privées, et de sources non gouvernementales appropriées, ainsi que par des recettes accessoires, dont les intérêts au titre des placements.
4. Le Programme, dont le siège est à Rome (Italie) mène ses activités par l'intermédiaire de 95 bureaux, dont 82 bureaux de pays, 6 bureaux régionaux et 7 bureaux de liaison répartis dans le monde. Ses politiques et son budget sont déterminés et approuvés par le Conseil d'administration, qui est son organe directeur, composé de 36 membres, dont 18 sont élus par le Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies et 18 par le Conseil de la FAO. Le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO décident conjointement des suites à donner aux demandes d'aide d'urgence qui dépassent les pouvoirs délégués au Directeur exécutif.



NOTE 2: RESUME DES PRINCIPALES POLITIQUES COMPTABLES

A. Exercice financier

5. L'exercice financier du Programme est une période biennale débutant le 1er janvier des années paires. Les présents états financiers se rapportent à la période biennale prenant fin le 31 décembre 2003.

B. Pratiques comptables

6. Les états financiers sont préparés conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière du Programme alimentaire mondial, aux décisions et résolutions du Conseil d'administration et aux normes comptables du système des Nations Unies. Les états financiers sont présentés de façon à faire apparaître clairement la situation financière et les résultats des opérations du PAM pour l'exercice biennal 2002-2003 et à fournir au Conseil les éléments d'information dont ils ont besoin pour diriger le Programme.

C. Comptabilité par fonds

7. Conformément au Règlement financier du PAM, les états financiers du Fonds du Programme alimentaire mondial sont tenus sur la base de la "comptabilisation par fonds" et présentent une récapitulation de l'ensemble des activités réalisées par le Programme à la fin d'un exercice donné. Des fonds distincts sont créés pour la réalisation d'activités spécifiques ou d'objectifs déterminés, conformément à des règles, restrictions ou limitations spéciales. Il s'agit des fonds au titre des catégories d'activités, du Fonds général, y compris les comptes spéciaux, et des fonds bilatéraux et fonds fiduciaires.
8. Les recettes, les dépenses et les soldes des fonds sont présentés en fonction des principales catégories d'activités, qui sont les activités de développement, les secours d'urgence, les interventions prolongées de secours et de redressement et les opérations spéciales.
9. Le Fonds général est l'entité comptable établie pour faire apparaître, au titre de comptes distincts: i) les montants recouverts au titre des coûts d'appui directs (CAI); ii) les recettes accessoires; iii) la Réserve opérationnelle et les autres réserves; et iv) les contributions qui ne sont pas affectées à une catégorie d'activités spécifique ou à un projet bilatéral. Le Fonds général comporte trois catégories:
 - **Dépenses d'administration et d'appui aux programmes (AAP)**, catégorie qui comprend les dépenses AAP et les recettes provenant du recouvrement des CAI et des contributions de contrepartie en espèces des gouvernements (CCEG) au titre des dépenses locales. À la fin de l'exercice biennal, le solde de cette catégorie de fonds est viré à la réserve du Compte de péréquation AAP (voir la Note 11F).
 - **Le Fonds d'équipement** crée par le Conseil d'administration en octobre 2002 (2002/EB.3/5) afin de financer et comptabiliser séparément les dépenses d'équipement concernant le développement des systèmes et la modernisation de l'infrastructure. Dans un premier temps, le Fonds d'équipement a été financé par le solde du compte spécial pour le Programme d'amélioration de la gestion financière (FMIP), qui était de 5 487 597 dollars E.-U. au 31 décembre 2001 et de la reprogrammation d'un montant de 11 000 000 dollars provenant d'excédents identifiés et des soldes de divers fonds.



- **Les autres ressources du Fonds général** sont les contributions qui ne sont pas affectées à une catégorie d'activités spécifique ou à un projet bilatéral, les revenus du placement, l'ajustement de change, les recettes accessoires et les coûts d'appui directs (CAD).
10. Les Comptes spéciaux sont établis par le Directeur exécutif conformément à l'article 5.1 du Règlement financier afin d'y verser les contributions spéciales ou les sommes affectées à des activités spécifiques, dont les soldes peuvent être reportés sur l'exercice suivant.
 11. Les fonds bilatéraux et autres fonds fiduciaires correspondent à des subdivisions clairement définies du Fonds du PAM, établies par le Directeur exécutif conformément à l'article 5.1 du Règlement financier aux fins de comptabiliser des contributions spéciales dont l'objet, la portée et les procédures de notification ont été convenus avec le donateur dans le cadre d'accords spécifiques de fonds fiduciaires. Les fonds fiduciaires sont notamment ceux des opérations bilatérales, du Programme des administrateurs auxiliaires, de l'amélioration de la qualité et autres fonds fiduciaires, de l'atténuation des effets des catastrophes, la promotion de la parité hommes-femmes, des ponts aériens —Opération Survie Soudan— et du programme de renforcement institutionnel.

D. Bases de mesure utilisées dans les états financiers

⇒ 1. Monnaie de compte

12. Les comptes sont tenus et les états financiers sont exprimés en dollars des États-Unis.

⇒ 2. Évaluation

13. Les éléments d'actif sont comptabilisés sur la base du coût historique, c'est-à-dire des liquidités ou des montants équivalents payés pour les acheter au moment de leur acquisition.
14. Le coût des immeubles et du matériel est imputé aux dépenses au moment de leur achat.
15. Les éléments de passif sont également comptabilisés sur la base du coût historique, c'est-à-dire des liquidités ou des montants équivalents à verser pour les régler dans le contexte des opérations normales.

⇒ 3. Conversion des devises

16. À la fin de l'exercice, les soldes des éléments d'actif et de passif détenus dans des monnaies autres que le dollars des États-Unis sont convertis en dollars sur la base du taux de change pratiqué pour les opérations de l'Organisation des Nations Unies alors en vigueur, qui est proche du taux pratiqué sur le marché. Les gains ou pertes correspondants apparaissent sous la rubrique "Ajustements de change" dans l'État I.
17. Les opérations dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis sont converties en dollars au taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU en vigueur à la date de l'opération.
 - a) **Réception des contributions confirmées.** Les contributions confirmées sont comptabilisées en dollars des États-Unis sur la base du taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU en vigueur à la date de sa confirmation. Une fois reçue, la contribution est ajustée de manière à refléter le montant effectivement reçu en dollars des États-Unis.



- b) **Dépenses et engagements.** Les dépenses et engagements en monnaies autres que le dollar des États-Unis sont comptabilisés sur la base du taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU en vigueur. Les différences entre le taux pratiqué pour les opérations de l'ONU et le taux du marché à la date du paiement effectif sont traitées comme suit:
- Pour les coûts des projets, les dépenses sont comptabilisées au taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU en vigueur à la date de réception des biens ou des services. Les gains ou pertes de change à la date du paiement sont crédités ou imputés au Fonds général.
 - Pour les coûts AAP, les gains ou pertes de change sont crédités ou imputés au Fonds général.
 - Pour les fonds fiduciaires et les comptes spéciaux, les gains ou pertes de change sont crédités ou imputés au fonds fiduciaire ou compte spécial dont il s'agit, selon qu'il convient.
- c) **Achat et vente de monnaies locales.** Lorsque des dollars des États-Unis sont convertis en une autre monnaie ou inversement, la différence entre le taux du marché et le taux pratiqué pour les opérations de l'ONU est imputée, comme gain ou perte de change, au Fonds général.

⇒ 4. *Contrats de change à terme*

18. Pendant l'exercice biennal 2002–2003, le Programme n'a pas conclu de contrats de change à terme.

E. Comptabilité d'exercice

19. Selon la comptabilité d'exercice, l'impact des opérations et autres événements est comptabilisé à la date de sa survenance et non à la date de réception ou de paiement. Les opérations sont comptabilisées et reflétées dans les états financiers pour l'exercice auquel elles se rapportent.

⇒ 1. *Recettes*

20. Les exercices précédents, les recettes étaient comptabilisées à la date de réception des contributions en espèces ou en nature. À compter de l'exercice biennal 2002–2003, les recettes sont comptabilisées sur la base de l'exercice, c'est-à-dire lorsqu'une contribution est confirmée, sauf dans le cas des fonds bilatéraux et des fonds fiduciaires, où les recettes sont comptabilisées à la date de réception des contributions en espèces.

21. Le traitement spécifique des principales catégories de recettes est indiqué ci-après.

a) Contributions en nature sous forme de produits

22. Les contributions en nature sous forme de produits sont évaluées sur la base des prix facturés par le donateur, des prix prévus par la Convention relative à l'aide alimentaire (CAA) ou des prix pratiqués sur le marché mondial, selon le cas. Les contributions en produits annoncées au titre de la Convention relative à l'aide alimentaire sont normalement évaluées aux prix CAA pour chaque campagne agricole ou, sur demande du donateur, au prix du donateur.



b) Autres contributions

23. Les autres contributions sont les suivantes:

- Contributions en espèces au lieu de produits —comptabilisées sur la base de la valeur en espèces des contributions annoncées.
- Contributions en services acceptables —comptabilisées sur la base soit des prix sur le marché mondial, soit, lorsqu'il s'agit d'un service local, du prix contractuel fixé par le Directeur exécutif. Les contributions sous forme de services de personnel sont comptabilisées sur la base du coût standard du PAM.
- Contributions en espèces ou en nature sous forme de services —destinées à couvrir le coût du transport externe, et du transport terrestre, de l'entreposage et de la manutention (TTEM), d'autres coûts opérationnels directs (COD), des CAD et des CAI. Les autres contributions versées au titre du transport maritime comprennent les montants (207,4 millions de dollars en 2002-2003) payés par le principal donateur au titre de la prime de fret, qui sont comptabilisées comme recettes par le PAM mais qui n'ont pas fait l'objet d'un recouvrement des CAI en 2002-2003 conformément à la décision adoptée par le Conseil en février (2004/EB1/9).
- Contributions de contrepartie en espèces des gouvernements au titre des dépenses locales —comptabilisées comme recettes lors de la confirmation du montant effectif que doivent verser les gouvernements hôtes conformément à leurs accords avec le PAM touchant l'étendue de leurs responsabilités en ce qui concerne la couverture des dépenses locales.

c) Contributions au titre des CAI

24. Les contributions au titre des CAI sont comptabilisées comme recettes imputées aux fonds des diverses catégories d'activités, des fonds bilatéraux et des fonds fiduciaires et apparaissent comme virements au Fonds général dans l'État I. En 2002, il a été prélevé sur les contributions multilatérales et les contributions multilatérales à emploi spécifique, au titre des CAI, des contributions représentant 7,8 pour cent des coûts directs. À compter du 1er janvier 2003, le taux forfaitaire de recouvrement a été ramené à 7 pour cent, comme approuvé par le Conseil en octobre 2002 (2002/EB.3/7). Dans le cas des contributions pour des opérations bilatérales et des fonds fiduciaires, les taux de recouvrement des CAI varient entre 3 et 7 pour cent des coûts directs. Dans certains cas, le Directeur exécutif exonère du paiement des CAI en application de l'article XIII.4f) du Règlement général ou d'une autorisation du Conseil d'administration.

d) Recettes autres que les contributions des donateurs

25. Le produit des placements est comptabilisé comme recette dans l'exercice biennal pendant lequel il est généré. Les recettes correspondant aux primes du compte d'auto-assurance sont comptabilisées une fois par trimestre, sur la base des estimations de l'activité annuelle, tandis que les recettes provenant de l'indemnité sont comptabilisées une fois réglées les réclamations à l'égard de tierces parties. Les recettes imputables à des comptes spéciaux qui financent l'acquisition de matériel ou de services sont comptabilisées lors de l'établissement des factures correspondant au matériel livré ou aux services fournis. Les autres recettes accessoires sont comptabilisées sur la base de l'exercice dans la mesure où cela peut être déterminé au moyen de l'accord correspondant.



⇒ 2. *Dépenses*

26. Conformément aux procédures standard appliquées dans le cadre du Système mondial et réseau d'information du PAM (WINGS), les dépenses sont comptabilisées lorsque les biens et les services ayant fait l'objet de commandes sont reçus. En fin d'exercice, toutefois, les dépenses sont comptabilisées pour toutes les commandes non remplies, c'est-à-dire lorsque les biens et les services considérés n'ont pas encore été reçus mais que des fonds ont déjà été engagés et affectés. Les dépenses encourues pendant l'exercice mais ne faisant pas l'objet de commandes ou non réglées sont également comptabilisées. Les engagements ainsi comptabilisés dans les états financiers paraissent sous la rubrique des engagements non réglés.

F. Comptabilisation sur la base des coûts standard des dépenses afférentes au personnel recruté sur le plan international et au personnel du siège

27. Les traitements et indemnités du personnel recruté sur le plan international et du personnel du siège sont fixés en fonction d'un barème prédéterminé de classes généralement appelé coûts standards. Le calcul des coûts standard tient compte de l'intégralité des indemnités auxquelles ont droit les fonctionnaires mais qui peuvent ne pas leur être payées pendant l'exercice biennal en cours.

28. Lors des exercices biennaux précédents, les dépenses effectives de personnel étaient imputées aux projets et au budget AAP. Pour l'exercice biennal en cours, et suivant l'introduction de la comptabilisation des dépenses de personnel dans le système WINGS en 2001, les dépenses financées au titre du budget AAP et des projets relatifs au personnel recruté sur le plan international et au personnel du siège sont comptabilisées sur la base des coûts standard. En octobre 2002, le Conseil a approuvé l'établissement d'un Compte de péréquation pour variations des coûts standard (2002/EB.3/5), qu'elles seront imputées à tous les égards entre les coûts standard et les dépenses effectives de personnel. En conséquence, ce compte a été établi pour comptabiliser les écarts enregistrés en 2002–2003 ainsi que l'ajustement correspondant aux soldes des fonds de 2001 (voir la Note 11D). La documentation présentée à ce sujet au Conseil concernait les dépenses de personnel financées au titre des projets. Comme, pendant l'année, les fonctionnaires sont constamment réaffectés d'activités financées au titre de projets et/ou d'activités financées au titre du budget AAP, les coûts standard sont appliqués de façon uniforme, et le Conseil sera prié d'approuver les procédures comptables actuellement appliquées.

29. Les versements dus à la cessation de service, les indemnités dues en cas de décès, blessure ou maladie imputable au service des agents des services généraux et au régime d'assurance médicale après la cessation de service des agents des services généraux et du personnel du cadre organique relevant du Règlement du personnel de la FAO sont intégralement comptabilisés. Tout engagement concernant le personnel comme les frais de rapatriement, les montants versés au titre de jours de congé accumulés et les indemnités de licenciement sont couverts au moyen des sources de financement courantes (voir également la Note 10E).



G. Accords avec les tierces parties

30. Il arrive que le PAM conclut des accords avec des tierces parties dont les activités ne relèvent pas des opérations normales du Programme. Les recettes et décaissements découlant desdites activités apparaissent comme comptes débiteurs ou créditeurs dans le bilan et non dans l'état des recettes et des dépenses du PAM.

H. Surestaries et primes de célérité

31. Les surestaries sont les coûts encourus lorsque le chargement ou le déchargement des marchandises prend plus longtemps que le délai convenu, qui viennent s'ajouter au fret dû à l'armateur. Dans le cas de produits achetés franco à bord, les surestaries dans le port de chargement sont recouvrées du fournisseur des produits alimentaires. En revanche, les surestaries encourues au port de déchargement sont recouvrées de la partie chargée de l'opération, c'est-à-dire soit le gouvernement bénéficiaire, soit l'entreprise de déchargement.
32. Les primes de célérité correspondent aux économies réalisées lorsque le chargement ou le déchargement des marchandises est achevé avant l'expiration du délai convenu, et les montants correspondants sont déduits du fret dû à l'armateur. Dans le cas des produits achetés franco à bord, les primes de célérité au port de chargement sont payées au fournisseur de produits alimentaires. Les primes de célérité au port de déchargement, toutefois, sont payables soit au gouvernement bénéficiaire, soit à l'entreprise de déchargement.
33. Les comptes débiteurs au titre des surestaries correspondent aux montants nets à payer aux gouvernements ou aux entreprises en question.

I. Procédure appliquée pour arrondir les chiffres

34. Les chiffres figurant dans les états financiers ont été arrondis au millier de dollars le plus proche, tandis que les montants figurant dans les notes relatives aux états financiers ont été arrondis au dollar, au millier de dollars ou au million de dollars le plus proche, selon le cas. La procédure s'applique dans l'ordre suivant: d'abord les totaux des lignes, puis les totaux des colonnes, les sous-totaux des colonnes et, enfin, les éléments constitutifs des sous-totaux.

J. Ajustement des chiffres se rapportant à l'exercice biennal 2000–2001

35. Les chiffres comparatifs figurant dans les états financiers pour 2000–2001 ont été ajustés pour refléter la nouvelle politique de comptabilisation des recettes sur la base de l'exercice. Toutefois, les montants imputés aux contributions à recevoir en 2000–2001 ne concernent que l'année 2001, les chiffres pour 2000 figurant dans l'ancien système ne pouvant plus être déterminés.



NOTE 3: LIQUIDITES ET PLACEMENTS A COURT TERME

36. Les liquidités et placements à court terme au 31 décembre 2003 se décomposaient comme suit:

(en milliers de dollars)		
	2003	2001
Encaisse et dépôts bancaires au siège		
Comptes bancaires et comptes du marché monétaire	100 303	63 071
Placements à court terme	780 211	684 148
Total partiel	880 514	747 219
Encaisse et dépôts bancaires des bureaux de pays		
En monnaie convertible	25 065	8 901
En monnaie non convertible	1 783	6 202
Total partiel	26 848	15 103
Total	907 362	762 322

37. Les placements à court terme sont présentés aux coûts d'acquisition ou à leur valeur boursière, si celle-ci est inférieure. Au 31 décembre 2003, la valeur boursière totale des portefeuilles de placements à court terme se montait à 783 363 906 dollars (700 135 646 dollars au 31 décembre 2001). Ces placements se composent de cinq portefeuilles dynamiques confiés à quatre gestionnaires de fonds.

38. Les principales considérations en ce qui concerne la gestion des placements, dans l'ordre de priorité, sont la sécurité du personnel, la liquidité et le rendement. Les fonds ne peuvent être placés que dans les secteurs ci-après du marché des titres à revenu fixe: liquidités et équivalents, bonds du trésor, obligations de sociétés et obligations d'État, titres de sociétés et d'État garantis par des hypothèques, titres garantis par des avoirs et autres titres à revenu fixe.

39. Pendant l'exercice biennal, les gestionnaires des fonds ont respecté les normes de qualité minimum des avoirs fixées par le PAM, à savoir A- (ou BBB+ dans le cas de cotations séparées). La qualité moyenne des portefeuilles du PAM pour l'exercice biennal a été AA. Les gestionnaires des fonds ont également respecté les directives du PAM en matière de placements et, en particulier, se sont abstenus de placer des fonds pour le compte du PAM dans des sociétés qui produisent, fabriquent ou distribuent des mines terrestres et autres armes antipersonnel.

NOTE 4: LIQUIDITES DETENUES A TITRE FIDUCIAIRE DANS LES BUREAUX DE PAYS

40. Certains fonds reçus par les bureaux régionaux et bureaux de pays du PAM ne sont pas des contributions en vue de la réalisation de projets relevant des catégories d'activités existantes du Programme mais sont détenus localement à titre fiduciaire par ce dernier. Ces fonds peuvent représenter le produit de la vente de produits impropres à la consommation humaine ou de la monétisation de produits, ou il peut s'agir d'autres fonds résultant



d'accords conclus entre les bureaux de pays du PAM et les administrations locales. Les fonds monétisés représentent le produit de la vente de produits après livraison au gouvernement bénéficiaire. Les montants présentés dans les états financiers reflètent l'élément d'actif (encaisse et placements à court terme) et de passif au 31 décembre 2003.

41. La responsabilité de la gestion des fonds monétisés et autres fonds faisant l'objet d'accords locaux incombe au gouvernement bénéficiaire, qui en est légalement propriétaire. Ces fonds sont par conséquent détenus et contrôlés par le gouvernement bénéficiaire, à moins que ce dernier demande au PAM de les gérer dans le cadre d'accords de fonds fiduciaires. Ces comptes sont administrés conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière du PAM. L'utilisation de ces fonds est vérifiée chaque année par les auditeurs externes locaux sélectionnés et désignés par les autorités responsables de la gestion du projet. L'utilisation des fonds est également vérifiée par les vérificateurs internes des comptes et le Commissaire aux comptes du PAM pendant le cycle normal d'audit.
42. Les fonds détenus à titre fiduciaire dans les bureaux de pays au 31 décembre 2003 se décomposaient comme suit:

(en milliers de dollars)		
	2003	2001
ACTIFS		
Liquidités détenues à titre fiduciaire dans les bureaux de pays		
En monnaie convertible	54 765	44 505
En monnaie non convertible	4 463	12 831
Total	59 228	57 336
PASSIFS		
Fonds détenus à titre fiduciaire dans les bureaux de pays	58 539	57 319

43. La différence entre l'actif et le passif est imputable au décalage intervenu dans la comptabilisation du revenu des placements et d'autres rapprochements bancaires.



NOTE 5: COMPTES DEBITEURS

44. Les comptes débiteurs au 31 décembre 2003 se décomposaient comme suit:

(en milliers de dollars)		
	2003	2001
Avances aux fournisseurs	69 096	21 096
Intérêts échus	19 090	3 745
Avances consenties au personnel	13 945	13 845
Comptes débiteurs des bureaux de pays	5 495	15 612
Comptes débiteurs afférents à des accords avec des tierces parties:		
Comptes débiteurs de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organismes	26 632	7 004
Compte débiteur du Gouvernement italien	5 418	5 838
Surestaries à recouvrer des gouvernements bénéficiaires et des fournisseurs	1 955	3 624
Comptes débiteurs du Mécanisme d'avances au titre des CAD	15 934	13 453
Indemnités d'assurance recouvrées	8 478	3 749
Autres comptes débiteurs	2 244	3 497
Intérêts à percevoir sur le Compte spécial—prêts et placements	33 049	
Total partiel	201 336	91 463
À déduire: suppression d'une entrée au Mécanisme d'avances au titre des CAD	15 934	
Total	185 402	91 463



NOTE 6: CONTRIBUTIONS A RECEVOIR

45. Les contributions à recevoir au 31 décembre 2003 se décomposaient comme suit:

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES CONTRIBUTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2003 (en milliers de dollars)											
	Fonds destinés aux programmes			Fonds général et comptes spéciaux			Total			Exercice biennal	
	Produits	Autres	Total	Produits	Autres	Total	Produits	Autres	Total	2000-2001 (chiffres ajustés)	
Solde des contributions à recevoir au 31 décembre 2001	251 343	1 338 585	1 589 928		5 310	5 310	251 343	1 343 895	1 595 238	1 032 926	
Plus: nouvelles contributions	1 773 390	3 652 649	5 426 039	256	31 185	31 441	1 773 646	3 683 834	5 457 480	3 729 597	
Ajustement	63 491	73 310	136 801	14	24 098	24 112	63 505	97 408	160 913	56 793	
Total	2 088 224	5 064 544	7 152 768	270	60 593	60 863	2 088 494	5 125 137	7 213 631	4 819 316	
Moins: contributions reçues	1 733 217	3 363 017	5 096 234		35 078	35 078	1 733 217	3 398 095	5 131 312	3 100 205	
Provisions pour créances douteuses au titre de contributions à recevoir	45 179	266 710	311 889		21 390	21 390	45 179	288 100	333 279	123 873	
Provisions pour créances douteuses au titre de contributions à recevoir		440	440					440	440		
Solde des contributions à recevoir au 31 décembre 2003	309 828	1 434 377	1 744 205	270	4 125	4 395	310 098	1 438 502	1 748 600	1 595 238	



NOTE 7: PLACEMENTS A LONG TERME

46. Les placements à long terme au 31 décembre 2003 se décomposaient comme suit:

(en milliers de dollars)		
	2003	2001
Fonds d'indemnité du personnel		
Portefeuille mondial d'obligations	38 907	-
Portefeuille d'actions	25 123	-
Fonds de réserve pour le Plan d'indemnisation (détenu par la FAO)		754
Régime des indemnités pour cessation de service (détenu par la FAO)		18 321
Total partiel	64 030	19 075
Placements STRIPS du Trésor des États-Unis	62 220	66 288
Total	126 250	85 363

47. Les placements à long terme sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. Leur valeur boursière totale au 31 décembre 2003 était de 143 574 897 dollars (85 541 870 dollars au 31 décembre 2001).
48. En 2002, le PAM a repris à la FAO la gestion des placements afférents au Régime des indemnités pour cessation de service et au Fonds de réserve du Plan d'indemnisation. Ces fonds, ainsi que ceux traités au Plan d'assurance maladie après la cession de service, ont été placés dans des titres à longue échéance composés à concurrence de 60 pour cent d'obligations et de 40 pour cent d'actions.
49. Les *Separate Trading of Registered Interest and Principal of Securities* (STRIPS) sont des titres de placement du Trésor des États-Unis achetés en septembre 2001 qui viennent à échéance dans 30 ans, en 2032, pour garantir le paiement des intérêts et du principal d'un prêt de produits conclu avec un organisme gouvernemental.

NOTE 8: BATIMENTS ET MATERIEL, MOBILIER ET VEHICULES

50. Le coût des bâtiments, du matériel, du mobilier et des véhicules est imputé aux dépenses et n'est pas capitalisé (voir la Note 2.D.2). Leur coût historique total au 31 décembre 2003 était de 147 598 289 dollars (130 071 613 au 31 décembre 2001).
51. Durant l'exercice biennal, un montant total de 24 573 909 dollars a été consacré à des achats et un montant de 7 047 232 dollars a été rayé de l'inventaire, principalement parce que les avoirs correspondants avaient été transférés au pays bénéficiaire ou bien étaient devenus irrépares ou vétustes.



NOTE 9: COMPTES CREDITEURS

52. Les comptes créditeurs au 31 décembre 2003 se décomposaient comme suit:

(en milliers de dollars)		
	2003	2001
Fournisseurs	36 219	25 524
Comptes créditeurs afférents à des accords conclus avec des tierces parties:		
Organisation des Nations Unies et autres organismes	31 543	8 339
Primes de célérité à compenser par surestaries*	4 957	2 827
PNUD	6 593	12 562
Avances sur CAD à recouvrer sur les fonds des projets**	15 934	13 453
Indemnités d'assurance à rembourser aux donateurs	6 476	23 334
Autres comptes créditeurs	37 453	31 255
Compte de compensation de la trésorerie	2 814	1 967
Total partiel	141 989	119 261
À déduire: suppression d'une entrée au Mécanisme d'avances au titre des CAD	15 934	
Total	126 055	119 261

* Les primes nettes de célérité sont à payer aux pays bénéficiaires.

** Il s'agit du montant total à recouvrer sur les fonds des projets et à verser au Mécanisme d'avances au titre des CAD du Fonds général.

NOTE 10: FONDS DE PRESTATIONS DUES AU PERSONNEL

53. Les fonctionnaires du PAM répondant aux conditions requises ont droit à certaines prestations à leur cessation de service. Ces futures prestations sont financées par trois instruments, à savoir le Régime des indemnités pour cessation de service, le Fonds de réserve du Plan d'indemnisation et le Plan d'assurance maladie après la cessation de service. Une étude actuarielle fondée sur des hypothèses démographiques spécifiques au PAM a été faite en décembre 2003 pour déterminer la valeur actuelle des engagements cumulés au 31 décembre 2003.

A. Plan d'assurance maladie après la cessation de service

54. Le Plan d'assurance maladie après la cessation de service permet aux fonctionnaires à la retraite et aux membres de leur famille remplissant les conditions requises de participer au Plan d'assurance médicale de base. Le rapport d'évaluation actuarielle de 2003 est parvenu à la conclusion que les engagements cumulés au 31 décembre 2003 au titre du Plan d'assurance maladie étaient de 47 885 000 dollars (41 222 000 dollars au 31 décembre 2001).



B. Régime des indemnités pour cessation de service

55. Le Régime des indemnités pour cessation de service s'applique à tous les agents des services généraux en poste à Rome. Le rapport d'évaluation actuarielle de 2003 est parvenu à la conclusion que les engagements cumulés au 31 décembre 2003 au titre de ce régime étaient de 10 677 920 dollars (7 013 039 dollars au 31 décembre 2001).

C. Fonds de réserve du Plan d'indemnisation

56. Le Fonds de réserve du Plan d'indemnisation a pour objet de couvrir les indemnités dues à tous les fonctionnaires, employés et personnes à leur charge, en cas de décès, maladie ou accident imputable au service. Le rapport d'évaluation actuarielle de 2003 est parvenu à la conclusion que les engagements cumulés au titre du Fonds de réserve du Plan d'indemnisation au 31 décembre 2003 étaient de 3 023 273 dollars (3 259 237 dollars au 31 décembre 2001).

D. Excédent des placements sur les engagements actuariels

57. Au 31 décembre 2003, la valeur totale des avoirs affectés aux fonds de prestations dues au personnel dépassait de 2 473 533 dollars le montant des engagements cumulés, comme suit:

(en dollars)		
Valeur d'acquisition des placements		64 029 726
Moins engagements cumulés sur la base de l'évaluation actuarielle de 2003:		
Plan d'assurance maladie après la cessation de service	47 855 000	
Régime des indemnités pour cessation de service	10 677 920	
Fonds de réserve du Plan d'indemnisation	3 023 273	61 556 193*
Excédent/(déficit) des placements par rapport aux engagements actuariels		2 473 533

* Au 31 décembre 2003, les engagements cumulés figurant dans les livres du PAM étaient de 63 926 266 dollars.

E. Autres prestations

58. Les indemnités à la cessation de service sont essentiellement les indemnités de rapatriement, le remboursement des frais de voyage et de déménagement, les indemnités de licenciement, les indemnités dues en cas de décès et les montants dus au titre des jours de congé accumulés. Les engagements correspondants ne sont pas couverts, mais le PAM peut, en l'absence de compressions significatives d'effectifs, couvrir les engagements statutaires correspondants sur une longue période.
59. À la date des états financiers, le montant estimatif des engagements du Programme relatifs au personnel du cadre organique et aux agents des services généraux en poste à Rome au titre des jours de congé accumulés et des indemnités de licenciement était de 10 804 655 dollars (9 294 805 dollars au 31 décembre 2001). Les engagements relatifs au personnel sur le terrain qui, sur le plan administratif, relèvent du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sont estimés à 24 196 058 dollars (chiffre non disponible pour 2001) au titre des indemnités de licenciement et des jours de congé accumulés. Les engagements conditionnels ne sont pas reflétés dans les comptes mais sont comptabilisés lorsqu'ils sont réglés.



F. Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

60. Le PAM est une organisation membre de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, établie par l'Assemblée générale des Nations Unies pour financer les pensions, les indemnités en cas de décès et d'invalidité et les prestations connexes. La Caisse des pensions est un régime de retraite par capitalisation. L'obligation financière de l'organisation à l'égard de la Caisse commune des pensions consiste à verser la cotisation statutaire qui lui est prescrite au taux établi par l'Assemblée générale des Nations Unies ainsi qu'une part des paiements qui seraient à faire pour couvrir un déficit actuariel, conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse. Ces paiements n'interviennent que si et quand l'Assemblée générale des Nations Unies invoque les dispositions de l'article 26, après avoir déterminé que les avoirs de la Caisse ne sont pas suffisants pour couvrir ses engagements à la date de l'évaluation. Au moment où le présent rapport a été élaboré, ces dispositions n'avaient pas été invoquées par l'Assemblée générale.

NOTE 11: RESERVES

61. Les réserves sont établies par le Conseil d'administration comme mécanismes de couverture et/ou de financement d'activités spécifiques dans des conditions déterminées. Il existe actuellement les six réserves suivantes:

(en milliers de dollars)		
	2003	2001
Réserve opérationnelle	57 000	57 000
Compte d'intervention immédiate	32 671	41 669
Mécanisme d'avances au titre des CAD	15 934	13 453
Compte de péréquation des variations des dépenses de personnel	55	
Compte pour la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies	144	6 455
Compte de péréquation AAP	230 580	
Total	336 384	118 577

A. Réserve opérationnelle

62. Conformément à l'article 10.5 du Règlement financier, le Fonds général doit comprendre une Réserve opérationnelle qui sert à assurer la continuité des opérations en cas de pénurie temporaire de ressources.

63. À sa trente-huitième session, en 1994, le Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire, prédécesseur du Conseil, a décidé de fixer le montant de la Réserve opérationnelle à 57 millions de dollars. La Réserve opérationnelle est demeurée à ce niveau depuis lors.

B. Compte d'intervention immédiate

64. Le Compte d'intervention immédiate (CII) a été créé en décembre 1991 par le Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire comme compte de caisse des fonds du Programme pour servir de mécanisme souple de mobilisation de ressources et permettre ainsi au Programme de procéder rapidement à l'achat de vivres et à la livraison de l'aide alimentaire nécessaires pour



répondre à des besoins urgents. En novembre 1995, le Conseil a décidé de regrouper le Mécanisme d'autorisation de services logistiques d'urgence et le CII pour que ce dernier puisse servir à financer des coûts non liés à l'aide alimentaire.

65. Depuis le 1er janvier 2001, afin d'utiliser comme il convient le CII comme mécanisme de mobilisation de ressources pour diverses activités, le CII apparaît dans les comptes comme réserve du Fonds général sur laquelle peuvent être prélevés les montants nécessaires pour faire face à des besoins d'urgence.
66. Le CII est reconstitué chaque année au moyen de contributions des donateurs et, avec le consentement des donateurs intéressés, des indemnités d'assurance versées en cas de perte de produits et du revenu des placements de fonds bilatéraux dus aux donateurs.
67. Au 31 décembre 2003, le solde du CII était de 32 671 067 dollars. Les opérations réalisées pendant l'exercice biennal 2002-2003 ont été les suivantes:

(en milliers de dollars)		
	2003	2002
Solde en début d'année	29 029	37 022
Plus: solde ajusté de 2001 (voir la Note 2.1)		4 647
Solde ajusté en début d'année		41 669
Plus (moins):		
Avances aux programmes	(63 441)	(31 593)
Provisions pour créances douteuses au titre de contributions à recevoir	-	(2 480)
Reconstitution—nouvelles contributions	19 803	20 350
Reconstitution—montants recouverts des programmes	47 280	1 083
Solde en fin d'année	32 671	29 029

68. En octobre 2003, le Conseil a approuvé, à titre exceptionnel, la reprogrammation au profit du CII d'un montant de 20 millions de dollars provenant du Compte de péréquation AAP (2003/EB.3/6).

C. Mécanisme d'avances au titre des coûts d'appui directs

69. En janvier 1999, le Conseil a approuvé l'utilisation du Fonds général comme mécanisme de garantie des avances faites en cas de besoin au titre des CAD afin de permettre au Directeur exécutif de continuer à assurer le financement de ces coûts en attendant la confirmation des contributions. Le Mécanisme d'avances au titre des coûts d'appui directs est l'instrument de garantie de l'exécution des projets en attente de contributions aux CAD.
70. Au moment de l'établissement du budget pour l'exercice biennal, le Conseil fixe le montant maximum des avances qui peuvent être faites au titre des CAD. Pour l'exercice 2002-2003, le montant maximum que le Conseil a autorisé le Directeur exécutif à imputer au Mécanisme des avances au titre des CAD pour financer ces coûts était de 25 millions de dollars. En octobre 2003, le Conseil a approuvé la mise en réserve de 60 millions de dollars à prélever sur le



Fonds général, y compris le montant actuel de 25 millions de dollars, en vue des activités devant être exécutées en 2004 (2003/EB.3/6).

71. Les différentes avances imputées au Mécanisme pour des projets sont reflétées dans les comptes créditeurs du Fonds général et inscrites sous la rubrique "Autres comptes créditeurs" de l'État II. Elles figurent également dans les comptes débiteurs du Fonds général au titre des projets et inscrites sous la rubrique "Comptes débiteurs" de l'État II. Quand des contributions sont reçues pour les projets financés au titre du Mécanisme d'avances, les sommes à recevoir et les sommes à payer sont annulées par contrepassation pour refléter les recouvrements. Ces recouvrements sont effectués par ordre d'arrivée.
72. Les sommes avancées et recouvrées pendant l'exercice biennal sont les suivantes:

(en milliers de dollars)		
	2003	2001
Solde en début d'exercice	13 453	
Plus avances faites pendant l'exercice biennal	63 430	35 155
Moins sommes recouvrées	(60 949)	(21 702)
Solde en fin d'exercice	15 934	13 453

73. À la fin de 2003, le solde inutilisé du Mécanisme d'avances au titre des CAD était le suivant:

(en milliers de dollars)		
	2002–2003	2000–2001
Montant maximum autorisé par le Conseil	25 000	33 000
Solde non utilisé au 31 décembre 2003	(9 066)	(19 547)
Partie utilisée du Mécanisme d'avances au titre des CAD au 31 décembre 2003	15 934	13 453

D. Compte de péréquation des variations des dépenses de personnel

74. Les dépenses de personnel sont calculées sur la base des coûts standard. À la fin de l'exercice biennal, les différences entre les coûts standard et les dépenses effectives sont imputées au Compte de péréquation des variations des dépenses de personnel du Fonds général figurant dans l'État II (voir également la Note 2F).
75. Au 31 décembre 2003, le solde de ce compte se décomposait comme suit:

(en milliers de dollars)	
Variations de l'exercice précédent reportées de 2001	3 484
Moins: variation défavorable dans l'exercice 2002-2003	(3 429)
Solde au 31 décembre 2003	55



E. Compte pour la sûreté et la sécurité du personnel

76. En octobre 2001, le Conseil a autorisé un prélèvement ponctuel sur le Fonds général pour financer la part revenant au PAM du budget du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité (UNSECOORD) pour l'exercice 2002–2003, qui se monte à 12,12 pour cent du budget global des mesures de sécurité sur le terrain; ce prélèvement était au total de 6 454 500 dollars (2001/EB.3/39). Il a été créé un Compte pour la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies pour faire en sorte que les fonds nécessaires à cette fin soient disponibles au titre du Fonds général et que le montant prévu au budget soit viré à ce compte.
77. Pendant l'exercice biennal 2002–2003, il a été versé au Bureau du Coordonnateur un montant total de 6 310 556 dollars, de sorte que le solde du compte en fin d'exercice était de 143 944 dollars. Ce solde sera payé en 2004 et le compte sera clos. Désormais, les montants dus au titre du budget UNSECOORD seront imputés aux budgets des projets, comme décidé par le Conseil en octobre 2003 lorsqu'il a approuvé le Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2004–2005.

F. Compte de péréquation AAP

78. En octobre 2002, le Conseil a pris note de la création par le Directeur exécutif d'un Compte de péréquation AAP afin de couvrir les écarts éventuels entre les recettes et dépenses effectives au titre du budget AAP (2002/EB.3/7). Pendant l'exercice biennal 2002–2003, l'excédent des recettes par rapport aux dépenses AAP a été de 123 933 611 dollars, tandis que l'excédent cumulé imputable à des exercices précédents s'est monté à 88 377 353 dollars. Le solde total du compte, y compris les ajustements de contributions, les ajustements afférents à des exercices précédents, les économies imputables à l'annulation d'engagements d'exercices précédents et les virements entre fonds et comptes représentait 230 579 534 dollars.
79. En octobre 2003, le Conseil d'administration a approuvé les utilisations ci-après du Compte de péréquation AAP pour l'exercice biennal 2004–2005 (2003/EB.3/6):

	(en millions de dollars)
Investissements d'équipement et renforcement des capacités	29
Amélioration de la sécurité	20
Gains ou pertes de change sur des dépenses de personnel	41
Reprogrammation au profit du CII	20
Total	110

NOTE 12: OPERATIONS EN IRAQ

80. L'opération de secours d'urgence et d'appui au système de distribution publique de vivres en Iraq comportait une opération d'urgence régionale financée par les donateurs du PAM ainsi qu'une contribution du Bureau du Programme pour l'Iraq, considérée comme une contribution bilatérale. Pour l'essentiel, l'opération a été achevée avant la fin de 2003 et, une fois terminées les activités opérationnelles et financières, devrait être close d'ici au 30 juin 2004.



81. Dans les états financiers, les recettes et les dépenses afférentes à l'opération en Iraq apparaissent sous la rubrique des fonds alloués aux différentes catégories d'activités. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2003, le montant total des recettes et des dépenses afférentes à l'opération en Iraq ont été de 1 288 370 474 dollars et 1 135 902 753 dollars respectivement, dont 815 976 542 dollars de recettes, c'est-à-dire 687 272 351 dollars de contributions en nature sous forme de produits et 128 704 191 dollars d'autres contributions ont été financées par le Bureau du Programme pour l'Iraq.

NOTE 13: COÛTS D'APPUI

82. Les coûts d'appui directs (CAD) et les dépenses d'administration et d'appui aux programmes (AAP) pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003 se décomposent comme suit:

COÛTS D'APPUI—CAD ET AAP POUR L'EXERCICE BIENNAL CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2003							
(en milliers de dollars)							
	Catégorie d'activité	Fonds général et comptes spéciaux			Fonds bilatéraux et fonds fiduciaires	Total 2002–2003	Exercice biennal précédent 2000–2001
	CAD	AAP	CAD**	Total			
Dépenses de personnel*	279 274	174 170	23 873	198 043	63 539	540 856	421 176
Dépenses autres que de personnel	102 176	58 033	29 901	87 934	8 694	198 804	179 046
Total des coûts d'appui	381 450	232 203	53 774	285 977	72 233	739 660	600 222

* L'expression "dépenses de personnel" désigne les dépenses afférentes aux services des fonctionnaires du PAM, des consultants et des autres agents titulaires de contrats de courte durée. Outre les dépenses de personnel financées au titre des CAD et du budget AAP, il a également été encouru pour 16 748 000 dollars de dépenses de personnel imputées au poste des Autres COD, ce qui porte le montant total des dépenses de personnel pendant l'exercice biennal à 557 604 000 dollars. Certains éléments des dépenses de personnel sont également imputables au TTEM mais ne peuvent pas être identifiés avec précision étant donné qu'ils sont payés directement aux bureaux de pays et ne font pas partie des états de paie ordinaires.

** Le montant total des CAD figurant dans cette colonne ne tient pas compte d'un montant de 5 394 000 dollars d'entrées éliminées du montant de 59 168 000 dollars de CAD indiqué dans l'État I.

NOTE 14: AJUSTEMENTS DE CONTRIBUTIONS

83. Les ajustements de contributions sont les opérations réalisées pendant l'exercice biennal en cours qui ne sont pas considérées comme faisant partie des recettes et des dépenses courantes. Pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003, ces opérations se décomposent comme suit:



(en milliers de dollars)					
	Fonds alloués aux diverses catégories d'activités	Fonds général et comptes spéciaux	Fonds bilatéraux et fonds fiduciaires	Total du Fonds du PAM	Exercice précédent 2000-2001
Reprogrammation de soldes inutilisés de fonds	65 631	30 293	3 991	99 915	102 227
Remboursement de soldes inutilisés de fonds	44 595		18 805	63 400	4 154
Provision pour créances douteuses	440			440	-
Annulation de contributions à recevoir	311 889	21 390		333 279	123 872
Total	422 555	51 683	22 796	497 034	230 253

A. Reprogrammation

84. La reprogrammation consiste à affecter à les activités en cours le solde non dépensé de projets financièrement clos ou la partie non affectée du Fonds général. Les montants reprogrammés pendant l'exercice biennal 2002-2003 se décomposent comme suit:

(en milliers de dollars)				
	Fonds alloués aux différentes catégories d'activités	Fonds général et comptes spéciaux	Fonds bilatéraux et fonds fiduciaires	Total du Fonds du PAM
Reprogrammation approuvée par le Conseil en octobre 2002 (2002/EB.3/5):				
Soldes de fonds non identifiés Avant 1996	13 457	-	-	13 457
Fonds général *	-	20 293	-	20 293
Excédents non affectés du Compte d'auto-assurance	-	10 000	-	10 000
Reprogrammation approuvée par les donateurs:				
Soldes de fonds non identifiés Avant 1996	1 630	-	-	1 630
Soldes non dépensés de projets clos	50 544	-	-	50 544
Fonds bilatéraux	-	-	3 992	3 992
Total	65 631	30 293	3 992	99 916

* Le montant approuvé par le Conseil était de 22,7 millions de dollars dont 20 292 697 dollars ont été reprogrammés pendant l'exercice biennal.



B. Remboursements

85. Les remboursements portent sur les soldes non dépensés de projets financièrement clos restitués aux donateurs sur leur demande. Le montant total remboursé aux donateurs pendant l'exercice biennal se décompose comme suit:

(en milliers de dollars)	
Fonds alloués aux diverses catégories d'activités:	
Soldes de fonds Avant 1996	14 802
Fonds et projets clos	29 793
Total partiel—Fonds alloués aux diverses catégories d'activités	44 595
Fonds bilatéraux et fonds fiduciaires	18 804
Total	63 399

86. Lorsque les donateurs demandent que des fonds soient virés à leurs comptes bilatéraux généraux, ces virements sont considérés comme des remboursements.

C. Provisions pour créances douteuses au titre de contributions à recevoir et réduction des contributions à recevoir

87. Lorsqu'une contribution a été comptabilisée comme recettes lors d'un exercice biennal antérieur et que la contribution a été versée mais qu'il n'a pas été encouru de dépenses et que le montant à recevoir n'est plus nécessaire pour l'exécution du projet correspondant ou n'est plus disponible, la contribution est réduite.
88. Une provision pour créance douteuse est constituée lorsqu'une contribution à recevoir a été considérée comme pouvant être engagée et que des dépenses ont déjà été encourues mais qu'il est peu probable que la contribution soit reçue. Les provisions exigent un virement du Fonds général et doivent être approuvées par le Directeur exécutif dès lors que leur montant dépasse 5 000 dollars.

D. Soldes inutilisés des fonds Avant 1996

89. Les soldes des fonds qui ont été reportés à 1996 lorsque le nouveau Cadre de politique financière (précédemment appelé politiques de dotation en ressources et de financement à long terme) a été mis en oeuvre sont appelés soldes inutilisés des fonds Avant 1996. Les donateurs dont provenaient certains de ces fonds ont été informés et, en accord avec ceux qui ont répondu, lesdits fonds ont été reprogrammés ou remboursés. Le reste des fonds ne pouvant pas être rattachés à des donateurs déterminés ont été reprogrammés comme approuvés par le Conseil. Au 31 décembre 2003, le solde des fonds Avant 1996 de 801 293 dollars se décomposait comme suit:



(en dollars)			
	Fonds identifiés	Fonds non identifiés	Total
Solde au 31 décembre 2001	17 363 905	13 457 303	30 821 208
Reprogrammation approuvée par le Conseil en octobre 2002		(13 457 303)	(13 457 303)
Reprogrammation approuvée par les donateurs	(1 629 566)		(1 629 566)
Virements approuvés par les donateurs	(126 708)		(126 708)
Remboursements aux donateurs	(14 801 941)		(14 801 941)
Virements au Fonds général de fonds concernant des articles non alimentaires	(4 397)		(4 397)
Solde au 31 décembre 2003	801 293		801 293

90. Ce solde des fonds Avant 1996 a été retranché des fonds alloués aux diverses catégories d'activités et est considéré comme payable aux donateurs au titre du Fonds général.

NOTE 15: OPERATIONS D'EXERCICES PRECEDENTS

A. Ajustements d'opérations d'exercices précédents

91. Les ajustements d'opérations d'exercices précédents affectent les recettes et les dépenses d'exercices antérieurs mais pas d'exercices en cours.

B. Économies sur annulation d'engagements d'exercices précédents

92. Comme prévu par l'article 9.9 du Règlement financier, les engagements non liquidés au titre du budget AAP dans les douze mois qui suivent la fin de l'exercice biennal sont comptabilisés comme économies au titre du Fonds général. Pour l'exercice 2002–2003, le montant de ces économies était de 2 183 795 dollars (4 275 097 dollars pour l'exercice biennal 2000–2001).
93. Les engagements non imputables au budget AAP correspondant à des commandes entrées dans le système WINGS à la fin de l'exercice biennal 2000–2001 mais non réglées pendant l'exercice biennal 2002–2003 ont représenté 7 045 325 dollars. Le montant correspondant a été comptabilisé non pas comme des économies mais comme une réduction des dépenses liées au projet car les engagements en question peuvent rester valables jusqu'à la fin du projet ou jusqu'à l'expiration de la source de financement.



NOTE 16: VIREMENTS

A. Virements entre fonds et comptes

94. Les virements entre fonds et comptes réalisés pendant l'exercice biennal se décomposent comme suit:

1. Montants nets des virements au (du) Fonds général:	(en dollars)
➤ Couverture du déficit du budget AAP de 2001 au moyen de la partie non affectée du Fonds général	(34 464 971)
➤ Couverture des dépassements de dépenses pour des activités de développement	(5 440 328)
➤ Couverture des dépassements de dépenses pour des projets clos	(2 476 963)
➤ Couverture des contributions considérées comme créances douteuses	(439 934)
➤ Virement final au Compte spécial pour l'accident d'avion au Kosovo	(32 260)
➤ Couverture des activités d'examen des procédés et autres activités	1 333 000
	(41 521 456)
2. Montants nets des virements au (du) Fonds d'équipement:	
➤ Solde du FMIP approuvé par le Conseil en octobre 2002	5 487 597
➤ Virement au Fonds général conformément à l'approbation du Conseil	(1 333 000)
	4 154 597
3. Virements du Compte spécial—prêts et placements au Fonds de contrepartie pour les nouveaux donateurs (EDMF):	
➤ Virement de l'excédent net du produit des placements au Compte spécial EDMF	39 711 617
➤ Virement Compte spécial EDMF du solde restant du Compte spécial—prêts et placements	6 653 053
	46 364 670

B. Virements aux/des réserves

95. Le montant total des virements aux réserves, soit 233 802 072 dollars, se décompose comme suit:

➤ Des fonds alloués aux diverses catégories d'activités au CII	741 198
➤ Du Fonds général au Mécanisme d'avances au titre des CAD	2 481 340
➤ Du solde des fonds AAP au Compte de péréquation AAP (voir également la Note 11F)	230 579 534
	233 802 072

NOTE 17: FONDS GENERAL ET COMPTES SPECIAUX

96. Les mouvements du Fonds général et des comptes spéciaux pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003 se décomposent comme suit:



VENTILATION DES RECETTES ET DES DÉPENSES DU FONDS GÉNÉRAL ET DES COMPTES SPÉCIAUX

POUR L'EXERCICE BIENNAL CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2003

(en milliers de dollars)

	FONDS GÉNÉRAL						COMPTES SPÉCIAUX						Total
	Dépenses AAP	Fonds d'équipement	Contributions en nature du secteur privé	Autres contributions au Fonds général	FIMP	Sous-Division des affaires publiques	Compte d'auto-assurance	Accident d'avion au Kosovo	Matériel et services informatiques	Programmes d'administrateurs auxiliaires	UNHRD	Prêts et placements	
RECETTES													
Contribution en nature sous forme de produits	-	-	-	-	-	-	-	-	-	256	-	-	256
Autres contributions	-	11 000	18 733	501	-	-	-	(13)	-	964	-	-	31 185
Contributions de contrepartie en espèces des gouvernements	2 589	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 589
Intérêts	-	-	-	32 549	-	5	1 273	(29)	-	20	45 139	-	78 957
Ajustements pour variation des taux de change	-	(5)	-	7 986	-	1	(2)	8	(1)	247	-	-	8 234
Recettes accessoires	-	-	-	1 649	-	85	8 742	-	-	388	-	-	27 259
Virement au Fonds général des contributions au titre des coûts d'appui indirects	353 547	-	-	(581)	-	-	-	13	467	(35)	-	-	353 411
Total des recettes	356 136	10 995	18 733	42 104	91	10 013	-	16 374	466	1 840	45 139	-	501 891
DÉPENSES													
Produits en nature	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Produits achetés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	281	-	-	281
Coûts de transport maritime et coûts connexes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9	-	-	9
Coûts de transport terrestre, d'entreposage et de manutention	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres coûts opérationnels directs	-	-	-	-	-	-	3 261	12	-	2 971	-	-	6 244
Coûts d'appui directs	-	10 961	18 733	3 769	-	40	1 388	16 848	699	2 489	4 240	-	59 168
Coûts des dépenses d'administration et d'appui aux programmes	232 203	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	232 203
Total des dépenses	232 203	10 961	18 733	3 769	40	4 649	1	16 860	699	5 750	4 240	-	297 905
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	123 933	34	-	38 335	51	5 364	(1)	(486)	(233)	(3 910)	40 899	-	203 986
Solde des fonds en début d'exercice	88 377	-	-	56 466	294	30 648	(29)	398	133	6 460	3 763	-	191 998
Ajustements de contributions	(21 390)	-	-	(20 293)	-	(10 000)	-	-	-	-	-	-	(51 683)
Ajustements au titre d'exercices précédents	2 997	-	-	413	-	639	(2)	126	(162)	(25)	1 703	-	5 689
Économies sur annulation d'engagements d'exercices précédents	2 196	-	-	(12)	-	-	-	-	-	-	-	-	2 184
Virements entre fonds et comptes	34 467	4 155	-	(41 521)	(5 488)	-	32	-	-	-	(46 365)	-	(8 355)
Virements aux réserves	(230 580)	-	-	(2 481)	-	-	-	-	-	-	-	-	(233 061)
SOLDES DES FONDS EN FIN D'EXERCICE	-	4 189	-	30 907	345	26 651	-	38	(262)	2 525	-	46 365	110 758
Ventilation des ajustements de contributions:													
Reprogrammation de soldes inutilisés des fonds	-	-	-	(20 293)	-	(10 000)	-	-	-	-	-	-	(30 293)
Provisions pour créances douteuses au titre de contributions à recevoir	(21 390)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(21 390)
Total	(21 390)	-	-	(20 293)	-	(10 000)	-	-	-	-	-	-	(51 683)



97. Les comptes spéciaux sont décrits ci-après:

A. Programme d'amélioration de la gestion financière (FMIP)

98. En octobre 2002, le Conseil a approuvé le virement du solde restant de ce compte spécial (5 487 597 dollars au 31 décembre 2001) au Fonds d'équipement (2002/EB.3/5). Le compte spécial du FMIP sera clos.

B. Compte spécial du Service des affaires publiques

99. Le Compte spécial du Service des affaires publiques a été créé pour promouvoir la visibilité du PAM. Il achète des articles comme cartes de vœux, chemisettes et canifs puis les revend, soit directement aux fonctionnaires, soit aux bureaux de pays.

C. Compte d'auto-assurance des expéditions internationales

100. Depuis le 1er mai 1994, le PAM applique une politique d'auto-assurance. Le régime d'auto-assurance couvre l'intégralité des pertes de produits avant livraison et en transit qui interviennent dans les expéditions internationales. Toutefois, chaque expédition est réassurée auprès d'une compagnie extérieure pour les pertes dépassant 750 000 dollars par expédition ou 1,5 million de dollar par navire.

101. Comme l'exercice précédent, le régime d'auto-assurance est traité comme un compte spécial du Fonds général, établi par le Directeur exécutif.

102. Les primes imputées aux projets à des taux équivalant à ceux du commerce sont portées au crédit du compte d'auto-assurance. Pendant l'exercice 2002–2003, le coût total des primes imputées aux projets, déduction faite des ajustements décrits ci-dessous, a été de 4 503 809 dollars (voir également la Note 19).

103. Les indemnisations pour les pertes de produits en transit sont imputées à ce compte et portées au crédit des donateurs concernés, qui peuvent en autoriser le retour à titre de contributions complémentaires pour des projets ou d'apport à la reconstitution du CII. De même, toutes les sommes recouvrées auprès de tiers responsables sont portées au crédit de ce compte.

104. En octobre 2002, le Conseil a approuvé la reprogrammation de 10,0 millions de dollars sur le solde de 30,6 millions de dollars de ce compte au 31 décembre 2001 (2002/EB.3/5).

105. Le Compte d'auto-assurance est ajusté lorsqu'il y a eu contrepassation des recettes provenant des primes d'assurances imputées aux projets financés par un important donateur et du règlement des demandes d'indemnisation pour pertes correspondant aux projets en question. Ces ajustements sont résumés ci-dessous.

(en dollars)			
	Ajustements de l'exercice 2002–2003	Ajustements de l'exercice précédent	Total
Contrepassation de recettes accessoires—primes d'assurance	(5 472 553)	(10 687 711)	(16 160 264)
Contrepassation d'autres COD—règlement des demandes d'indemnisation	10 467 282	11 333 530	21 800 812
Ajustement net—augmentation du Fonds	4 994 729	645 819	5 640 548



D. Compte spécial—accident d'avion au Kosovo

106. Pour faire face aux conséquences de l'accident d'avion affrété par le PAM (vol KSV 3275) qui s'est écrasé à Pristina le 12 novembre 1999, dans lequel il n'y a eu aucun survivant, le Directeur exécutif a immédiatement établi, conformément à l'article 5.1 du Règlement financier, un compte spécial pour faire face aux conséquences de l'accident et couvrir les dépenses correspondantes. En février 2000, le Conseil a autorisé, *post facto*, à utiliser la partie non affectée du Fonds général pour alimenter le compte spécial.
107. Les dépenses comprennent les frais de voyage des fonctionnaires et des consultants du PAM, les dépenses afférentes aux funérailles des victimes et au rapatriement des corps, aux cérémonies et à l'hébergement des proches parents des victimes, la petite caisse destinée à la couverture des faux frais et d'autres postes comme conseils et communications, ainsi que les frais de justice et autres. En octobre 2002, le Conseil a confirmé le virement effectué en 2001 d'un montant de 3 millions de dollars prélevé sur la partie non affectée du Fonds général (2002/EB.3/5).
108. Un règlement final des questions liées à l'accident est maintenant intervenu avec les parties intéressées. Il ne devrait plus être encouru de dépenses et le Compte spécial peut être clos. Avec un virement final de 32 260 dollars prélevés sur la partie non affectée du Fonds général, le solde de ce compte est désormais nul.

E. Compte spécial—services et matériel de réserve TC/TI

109. Le Compte spécial des services et matériel de réserve TC/TI (télécommunications/techniques de l'information) du Fonds général a été créé par le Directeur exécutif en janvier 2000 pour financer les services et le matériel nécessaires à un déploiement rapide en cas d'urgence et à renforcer les services d'appui de l'ICT dans le monde entier. Les services sont fournis par la FITTEST (Équipe d'intervention rapide et d'appui pour la technologie de l'information et les télécommunications), petite équipe composée d'ingénieurs hautement qualifiés et de personnel administratif et de maintenance des stocks.
110. Le Compte spécial TC/TI a été alimenté au départ par une allocation budgétaire de 1 979 000 dollars provenant de contributions supplémentaires au budget AAP, qui devait servir à acheter les stocks de matériel de réserve et à financer les premiers services au début du déploiement. Conformément aux principes comptables applicables à l'évaluation du matériel (voir la Note 2.D), le coût des stocks de matériel de réserve disponible a déjà été imputé aux dépenses. Pendant l'exercice biennal 2002–2003, le coût du matériel utilisé et des services fournis par FITTEST, soit au total 16 335 188 dollars, a été recouvré des projets par le biais d'un mécanisme de facturation interne (voir également la Note 19).

F. Frais au titre du programme des administrateurs auxiliaires

111. Des frais administratifs sont imputés sur les contributions des donateurs au titre du Programme des administrateurs auxiliaires afin de financer l'administration générale du Programme. Le compte spécial concernant les frais au titre du programme des administrateurs auxiliaires a été créé pour mettre de côté la partie des coûts d'appui (au dessus de 7 pour cent) nécessaire pour couvrir les dépenses incidentes liées à l'administration du Programme. Comme il s'agit d'un fonds fiduciaire (voir la Note 18), les recettes afférentes au programme des administrateurs auxiliaires sont comptabilisées lorsqu'elles sont reçues. Du fait du décalage entre la réception de ces recettes et les dépenses, ce compte s'est soldé en 2003 par un déficit qui sera recouvré en 2004.



G. Compte spécial du Dépôt destiné aux interventions humanitaires des Nations Unies (UNHRD)

112. Le Compte spécial de l'UNHRD a été ouvert pour comptabiliser les opérations relatives à ce dépôt, créé à Brindisi (Italie) le 1er juin 2000 et géré par le PAM. Le dépôt est exploité pour un consortium d'organisations humanitaires des Nations Unies et d'ONG qui fournissent des services à d'autres parties au titre d'accords contractuels distincts.
113. Les rentrées en nature ou en espèces sont enregistrées comme recettes. Les coûts encourus, qu'il s'agisse de coûts généraux communs à tous les services ou de coûts spécifiques afférents à des services contractuels spécifiques sont comptabilisés comme dépenses dans le compte spécial. Les excédents des recettes sur les dépenses d'un exercice sont reportés sur les exercices suivants.

H. Compte spécial – prêts et placements

114. En décembre 2000, le PAM et l'un des principaux donateurs ont conclu un accord concernant un programme visant à faciliter la fourniture d'une aide alimentaire dans le cadre de deux projets de pays. Au titre de ce programme, en décembre 2000, le donateur a versé en espèces une contribution multilatérale à emploi spécifique d'un montant de 164 140 948 dollars, dont 106 000 000 dollars pour couvrir les coûts des produits et 58 140 948 dollars pour financer ceux du transport et les coûts connexes. Le PAM a alors procédé à l'achat des produits au moyen d'un emprunt à long terme, d'un montant de 106 000 000 dollars, contracté auprès d'une institution gouvernementale du pays donateur.
115. L'emprunt est remboursable sur 30 ans, avec un différé d'amortissement de 10 ans sur le principal. Il est assorti d'un taux d'intérêt de 2 pour cent par an pendant les dix premières années, à compter de juin 2001, et de 3 pour cent par an sur le solde en diminution pendant les vingt années suivantes.
116. Afin d'assurer le paiement des intérêts et le remboursement du principal, la contribution en espèces de 106 000 000 dollars affectée à l'achat des produits a été placée, à long terme, dans des STRIPS du Trésor des États-Unis (66 288 383 dollars plus 16 572 dollars de commissions) et, à court terme, dans des valeurs à revenu fixe (39 695 045 dollars). Deux des STRIPS sont venus à échéance au cours des deux dernières années pour couvrir les intérêts annuels dus sur le prêt. En conséquence, le solde des placements dans des STRIPS a été ramené à 62 220 167 dollars au 31 décembre 2003.
117. Le Compte spécial des prêts et placements à long terme a été ouvert en juillet 2001 afin de comptabiliser toutes les opérations financières relative à cet emprunt, y compris le placement des liquidités et les intérêts. En octobre 2002, le Conseil a approuvé l'utilisation de 39,7 millions de dollars, représentant l'excédent du produit du prêt sur les remboursements escomptés, pour financer en partie le plan de dépense du Directeur exécutif (2002/EB.3/5). Le Directeur exécutif, au moyen de cette somme, a créé le compte EDMF afin de fournir un financement de contrepartie au titre des contributions de produits fournies pour des projets du PAM par de nouveaux donateurs non habituels. Les fonds versés au Compte spécial EDMF ne doivent être utilisés qu'en dernier ressort pour couvrir les dépenses opérationnelles et les coûts d'appui connexes, comme prévu par l'article XIII.4(e)(i) du Règlement général.



I. Fonds de contributions de contrepartie pour les nouveaux donateurs (EDMF)

118. En juin 2003, le Directeur exécutif a approuvé la création du Compte spécial EDMF conformément à l'article 5.1 du Règlement financier et le virement au Compte EDMF du produit net des placements du Compte spécial—prêts et placements.

NOTE 18: FONDS BILATERAUX ET FONDS FIDUCIAIRES

119. Pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003, l'état des fonds bilatéraux et des fonds fiduciaires se décomposait comme suit:



**FONDS BILATÉRAUX ET FONDS FIDUCIAIRES-ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES
POUR L'EXERCICE BIENNAL CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2003**
(en milliers de dollars)

	Opérations bilatérales	Programmes d'administrateurs auxiliaires	Amélioration de la qualité et autres fonds fiduciaires	Atténuation des effets des catastrophes	Activités hommes-femmes	Transport aérien-Opération Survie Soudan	Programme de renforcement institutionnel	Total
RECETTES								
Contributions en nature sous forme de produits	1 306	-	-	-	-	-	-	1 306
Autres contributions	28 271	16 201	9 283	215	100	22 371	19 766	96 207
Contribution du Bureau du programme pour l'Iraq	97 108	-	-	-	-	-	-	97 108
Contributions de contrepartie en espèces des gouvernements	-	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts	3 275	236	(26)	25	-	-	541	4 051
Ajustements de change	(41)	(2)	(36)	(1)	-	-	(17)	(97)
Recettes accessoires	-	-	-	-	-	-	-	-
Virement au Fonds général des contributions au titre des coûts d'appui indirects	(2 010)	(3 691)	(456)	-	-	(1 437)	-	(7 594)
Total des recettes, à l'exclusion du virement au Fonds général	127 909	12 744	8 765	239	100	20 934	20 290	190 981
DÉPENSES								
Produits en nature	1 306	-	-	-	-	-	-	1 306
Produits achetés	45 178	-	-	-	-	-	-	45 178
Coûts de transport maritime et coûts connexes	4 923	-	-	-	-	-	-	4 923
Coûts de transport terrestre, d'entreposage et de manutention	4 208	-	-	-	-	165	-	4 372
Autres coûts opérationnels directs	22 595	-	6	(1)	-	20 159	-	42 759
Coûts d'appui directs	40 874	11 237	7 571	614	386	43	11 508	72 233
Total des dépenses	119 083	11 237	7 577	613	386	20 367	11 508	170 771
EXCÉDENTS (DÉFICITS) ET RECETTES SUR LES DÉPENSES	8 826	1 507	1 188	(374)	(286)	567	8 782	20 210
Soldes des fonds en début d'exercice	57 618	3 574	5 392	553	379	3 350	3 589	74 455
Ajustements de contribution	(22 277)	(410)	(107)	(2)	-	-	-	(22 796)
Ajustements au titre d'exercices précédents	3 448	-	(20)	(3)	7	-	2 349	5 781
Virements entre fonds et comptes	4 900	-	(885)	-	-	-	175	4 190
RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS EN FIN D'EXERCICE	52 515	4 671	5 568	174	100	3 917	14 895	81 840
Composition des ajustements de contribution:								
Reprogrammation des soldes inutilisés des fonds	(3 991)	-	-	-	-	-	-	(3 991)
Remboursement de soldes inutilisés des fonds	(18 286)	(409)	(107)	(2)	-	-	-	(18 805)
Total	(22 277)	(409)	(107)	(2)	-	-	-	(22 796)



NOTE 19: ÉLIMINATIONS

120. Certaines activités internes ont donné lieu à des opérations comptables qui créent dans les états financiers des soldes interservices. Afin de présenter ces états financiers avec plus d'exactitude, ces soldes sont éliminés par compensation comme indiqué dans l'État I et l'État II. Dans l'exercice biennal 2002–2003, les activités ayant donné lieu à de tels soldes interservices ont été les suivants:

Élimination		(en dollars)
A. État des recettes et des dépenses et mouvements des réserves et soldes des fonds		
Recettes	Dépenses	
Compte spécial TC/TI	Autres COD imputables à des projets	10 351 051
Compte spécial TC/TI	Coûts de TTEM imputables à des projets	590 570
Compte spécial TC/TI	CAD imputables à des projets	5 393 567
Total partiel		16 335 188
Compte d'auto-assurance	Coûts de TTEM imputables à des projets	4 503 809
Montant total éliminé		20 838 997
B. État des avoirs, des engagements, des réserves et des soldes des fonds		
Avances accordées sur le Mécanisme d'avances au titre des CAD	Comptes débiteurs et comptes créditeurs du Fonds général au titre des projets	15 933 512



LISTE DES SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT

AAP	Dépenses d'administration et d'appui aux programmes
CAA	Convention relative à l'aide alimentaire
CAD	Coûts d'appui directs
CAI	Coûts d'appui indirects
CCEG	Contributions de contrepartie en espèces des gouvernements
CII	Compte d'intervention immédiate
COD	Coûts opérationnels directs
EDMF	Fonds de contrepartie pour les nouveaux donateurs
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FITTEST	Équipe d'intervention rapide et d'appui pour la technologie de l'information et les télécommunications
FMIP	Programme d'amélioration de la gestion financière
ICT	Technologie de l'information et des communications
ONG	Organisation non gouvernementale
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
STRIPS	<i>Separate Trading of Registered Interest and Principal of Securities</i>
TC/TI	Technologies des télécommunications et de l'information
TTEM	Transport terrestre, entreposage et manutention
UNHRD	Dépôt destiné aux interventions humanitaires des Nations Unies
UNSECOORD	Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité
WINGS	Système mondial et réseau d'information du PAM

